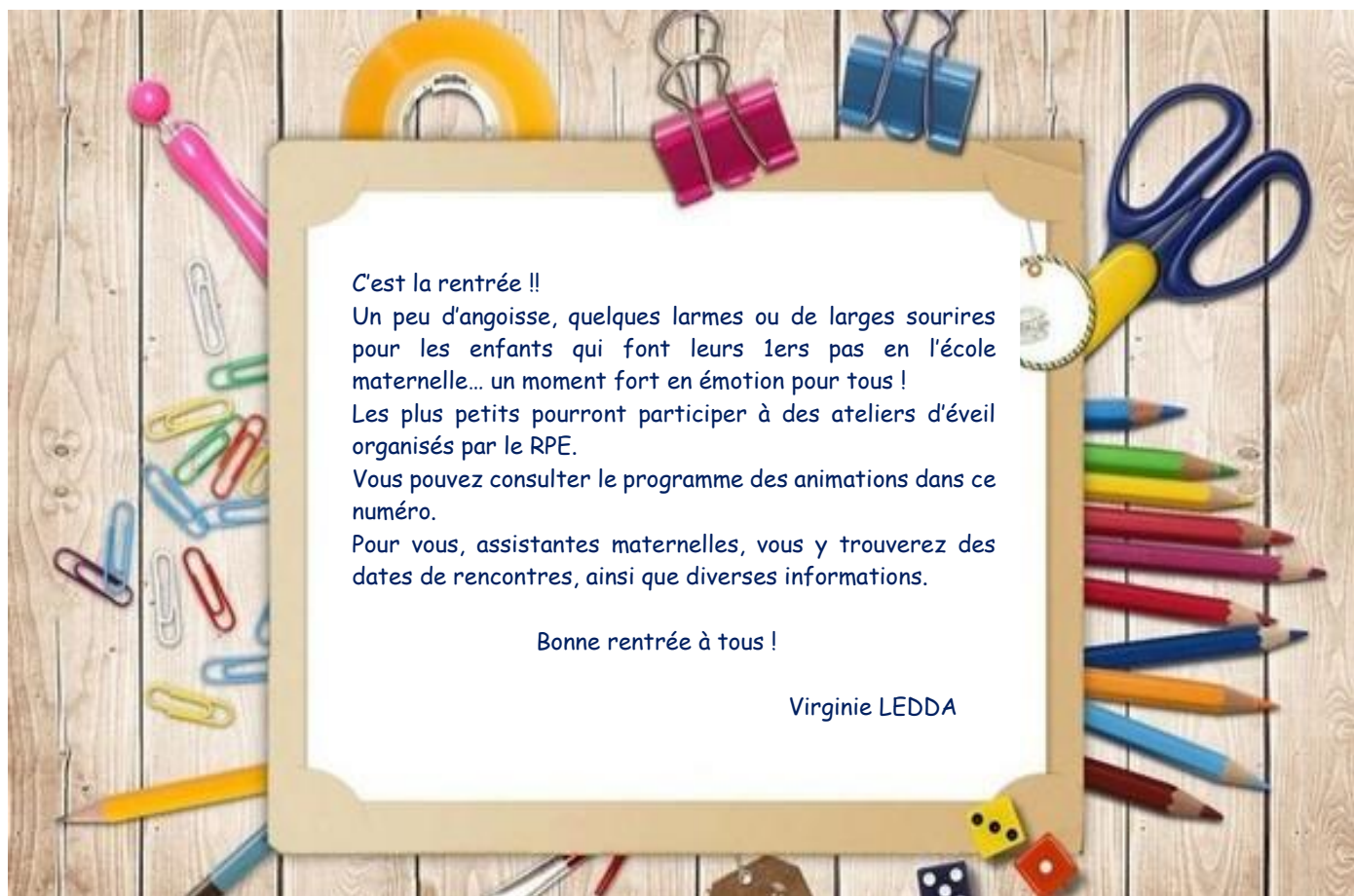


L'Echo du Relais Petite Enfance de l'Outre-Forêt

N°51
septembre
2023



Dans ce numéro :

Retour en images sur les ateliers d'éveil Page 2-3

Les ateliers d'éveil Page 4-5

Programme des ateliers d'éveil à
Soultz-sous-Forêts & Hatten Pages 6-7

Divers Pages 8-9

Date des rencontres Page 10-11

Horaires RPE Page 12

RPE de l'Outre-Forêt
Virginie LEDDA - 07 87 50 52 20
3 rue des Vergers - 67690 HATTEN - 03 88 80 36 12
5 rue des Ecoles - 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS - 03 88 07 29 41
rpe@cc-outreforet.fr - www.cc-outreforet.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
L'Outre-Forêt Alsace

agf
Association
Généraliste des
Familles
du Bas-Rhin

ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
du Bas-Rhin

RETOUR EN IMAGES SUR LES ATELIERS ET SOIRÉE



Médiation animale
Avec Audrey de KIMALANE



Eveil musical avec Jeanne LEUX



Baby-Gym avec Virginie



Heure du conte à la médiathèque de Sultz-sous-Forêts avec Tiffany & Sarah

Heure du conte à la bibliothèque de Betschdorf avec Martine



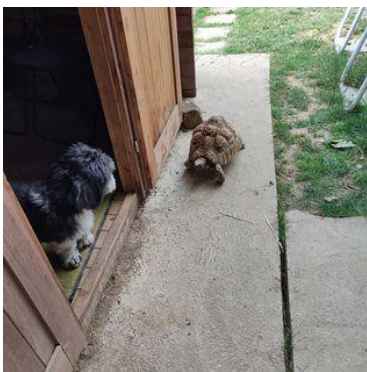
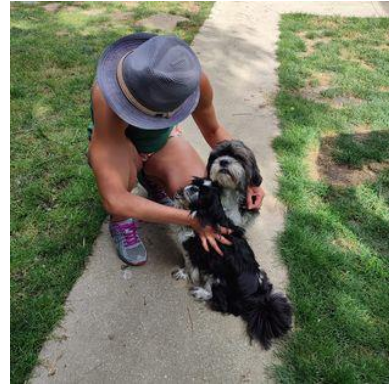
Atelier de portage avec Julie DINGELDEIN



Soirée préparation de produits d'entretien en partenariat avec Martine de la Bibliothèque de Betschdorf le 14 mars 2023

Conférence avec Christel BRICKA le 28 juin 2023 à SURBOURG

SORTIE DE FIN D'ANNÉE AU JARDIN DE KIMALANE LE 28 JUIN 2023 MERCI !!



LES ATELIERS D'ÉVEIL DU RPE

Les ateliers et animations proposés par le RPE sont **gratuits** et sont ouverts aux enfants **non scolarisés**, accompagnés de leur assistant maternel ou d'un parent **résidant de la communauté de communes de l'Outre-Forêt**.

L'inscription aux différents ateliers se fait auprès du RPE, par téléphone ou par email.

Prévoir des chaussettes ou chaussons pour les enfants et adultes accompagnants et une boisson.

Avec Virginie PHILIPPS

BABY-GYM



A l'Ancien DOJO
à Soultz-sous-Forêts
8, rue de la Saline (BRUHL)



Les places étant limitées, L'INSCRIPTION est OBLIGATOIRE !

INFORMATIONS SUR L'ENFANT

2023/2024

L'enfant

Nom Prénom : _____

Date de naissance : _____

Commune de résidence : _____

Les parents

Nom Prénom de la mère : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nom Prénom du père : _____

Téléphone : _____

Adresse mail des parents (pour obtenir des informations sur la vie du RPE, les ateliers... modifications éventuelles) : _____

L'assistant maternel :

Nom Prénom : _____

Commune de résidence : _____

Téléphone : _____

Merci de signaler tout problème de santé ou d'allergie de l'enfant (le RPE proposant de temps en temps des ateliers culinaires et fait intervenir une association avec des animaux) :

Autorisation de prise et publication de photos

Je soussigné(e), _____, père, mère,
de l'enfant _____

☐ autorise

☐ n'autorise pas

la publication de photos de mon enfant (sur le site de la communauté de communes, dans l'écho du RPE, Facebook du RPE et les DNA) qui peuvent être prises dans le cadre des activités du Relais.

Fait le _____
Signature :

Programme des activités d'éveil

SOULTZ-SOUS-FORÊTS

Je coche les dates choisies ↓	Quand ?	A quelle heure ?	Quoi ?	Où ?
	Lundi 4 septembre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	Médiation animale (Rongeurs, lapin, cochons d'inde...) Avec Audrey de KIMALANE	RPE Soultz-sous-Forêts
	Lundi 11 septembre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	BABY-GYM Avec Virginie PHILIPPS	Ancien DOJO Soultz-sous-Forêts 8, rue de la Saline
	Jeudi 14 septembre	9h à 10h	Heure du conte Avec Tiffany & Sarah	Médiathèque Soultz-sous-Forêts
	Lundi 18 septembre	9h à 10h	Atelier de portage Avec Julie DINGELDEIN Monitrice de portage	RPE Soultz-sous-Forêts
	Lundi 2 octobre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	BABY-GYM Avec Virginie PHILIPPS	Ancien DOJO Soultz-sous-Forêts 8, rue de la Saline
	Lundi 9 octobre	9h à 10h	Atelier Sophro'Touptits Avec Virginie KEHREN	RPE Soultz-sous-Forêts
	Lundi 16 octobre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	BABY-GYM Avec Virginie PHILIPPS	Ancien DOJO Soultz-sous-Forêts 8, rue de la Saline
Congés scolaires du 23 octobre au 4 novembre 2023				
	Lundi 6 novembre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	BABY-GYM Avec Virginie PHILIPPS	Ancien DOJO Soultz-sous-Forêts 8, rue de la Saline
	Lundi 13 novembre	9h à 10h	Atelier Sophro'Touptits Avec Virginie KEHREN	RPE Soultz-sous-Forêts
	Lundi 20 novembre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	BABY-GYM Avec Virginie PHILIPPS	Ancien DOJO Soultz-sous-Forêts 8, rue de la Saline
	Lundi 27 novembre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	Médiation animale (Rongeurs, lapin, cochons d'inde...) Avec Audrey de KIMALANE	RPE Soultz-sous-Forêts
	Jeudi 30 novembre	9h à 10h	Heure du conte Avec Tiffany & Sarah	Médiathèque Soultz-sous-Forêts
	Lundi 4 décembre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	BABY-GYM Avec Virginie PHILIPPS	Ancien DOJO Soultz-sous-Forêts 8, rue de la Saline
	Lundi 11 décembre	9h-10h	Atelier Sophro'Touptits Avec Virginie KEHREN	RPE Soultz-sous-Forêts
	Lundi 18 décembre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	BABY-GYM Avec Virginie PHILIPPS	Ancien DOJO Soultz-sous-Forêts 8, rue de la Saline

Programme des activités d'éveil

HATTEN

Je coche les dates choisies ↓	Quand ?	A quelle heure ?	Quoi ?	Où ?
	Mardi 5 septembre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	Médiation animale (Rongeurs, lapin, cochons d'inde...) Avec Audrey de KIMALANE	RPE HATTEN
	Lundi 11 septembre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	BABY-GYM Avec Virginie PHILIPPS	Ancien DOJO Soultz-sous-Forêts 8, rue de la Saline
	Mardi 19 septembre	9h30 à 10h30	Atelier de portage Avec Julie Dingeldein Monitrice de portage	RPE HATTEN
	Lundi 2 octobre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	BABY-GYM Avec Virginie PHILIPPS	Ancien DOJO Soultz-sous-Forêts 8, rue de la Saline
	Mardi 10 octobre	9h30 à 10h30	Atelier RPE	RPE HATTEN
	Lundi 16 octobre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	BABY-GYM Avec Virginie PHILIPPS	Ancien DOJO Soultz-sous-Forêts 8, rue de la Saline
Congés scolaires du 23 octobre au 4 novembre 2023				
	Lundi 6 novembre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	BABY-GYM Avec Virginie PHILIPPS	Ancien DOJO Soultz-sous-Forêts 8, rue de la Saline
	Mardi 14 novembre	9h30 à 10h30	Heure du Conte Avec Martine	Bibliothèque Betschdorf 19, rue du Stade
	Lundi 20 novembre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	BABY-GYM Avec Virginie PHILIPPS	Ancien DOJO Soultz-sous-Forêts 8, rue de la Saline
	Mardi 28 novembre 2 groupes :	9h-10h	Médiation animale (Rongeurs, lapin, cochons d'inde...) Avec Audrey de KIMALANE	RPE HATTEN
	Lundi 4 décembre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	BABY-GYM Avec Virginie PHILIPPS	Ancien DOJO Soultz-sous-Forêts 8, rue de la Saline
	Mardi 12 décembre	9h30-10h30	Atelier RPE	RPE HATTEN
	Lundi 18 décembre 2 groupes :	9h à 9h45 10h à 10h45	BABY-GYM Avec Virginie PHILIPPS	Ancien DOJO Soultz-sous-Forêts 8, rue de la Saline

Le salaire horaire minimum

Quoi qu'il arrive le salaire horaire de l'assistant maternel ne peut pas être inférieur aux montant suivant :

Au 1er mai 2023	
Salaire brut minimum	3,36 €
Salaire net Tous Départements	2,63 €
Salaire net Alsace-Moselle	2.59 €

*Le salaire horaire brut ne peut être inférieur à :

- 0,281 fois le SMIC horaire brut (**3,24 € brut au 1^{er} mai 2023**) ;
- **OU** au salaire minimum conventionnel (**3,36 € brut au 1^{er} mai 2023**). Ce montant peut être majoré de 4% si l'assistant maternel est titulaire du titre « Assistant maternel – garde d'enfants » : **3,49 € brut, soit 2,73 € net (2,68 € net pour l'Alsace/Moselle)** ; ce titre s'obtient par le Plan de formation, le CPF et la VAE. Pour plus d'information : [Professionnalisation, VAE, Formation continue – IPERIA](#)

La solution la plus avantageuse pour le salarié sera retenue.

Votre rémunération de base

Votre rémunération de base comprend un salaire horaire minimum auquel s'ajoute obligatoirement une indemnité d'entretien.

Plafond journalier de référence au 1^{er} mai 2023

Plafond journalier de référence	Métropole et DOM	Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle
En Brut		57,60 €
En net	45,00 €	44,25 €

Application du prélèvement à la source

La mise en place du prélèvement à la source est effective depuis le 1er janvier 2020.

Pour toute information supplémentaire sur le prélèvement à la source, consultez également le site prelevementalasource.gouv.fr et le site de l'administration fiscale www.impots.gouv.fr, ou appelez le 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel).

Indemnités d'entretien

Les indemnités et fourniture destinées à l'entretien de l'enfant couvrent et comprennent :

- les matériels et produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant, à l'exception des

couches de l'enfant, ou les frais engagés par vous-même à ce titre ;
- la part afférente aux frais généraux de votre logement.

Montant en vigueur au 1^{er} mai 2023

L'indemnité d'entretien correspond à un remboursement de frais. A ce titre, elle n'est pas soumise aux cotisations et contributions sociales. Elle n'est pas versée en cas d'absence de l'enfant.

Au 1^{er} mai 2023, le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à **3,69€** (90% du minimum garanti) par enfant pour une journée de 9h d'accueil. Ce montant est proratisable en fonction du nombre d'heures d'accueil par jour. Il ne peut être inférieur à 2.65€.

Les autres indemnités

Indemnité de repas

Votre contrat de travail prévoit qui fournit les repas de votre enfant.

- Si vous fournissez les repas, votre employeur doit vous verser une indemnité de repas. Le montant de celle-ci est fixé librement entre vous et votre employeur et doit être précisé au contrat de travail ;
- Si votre employeur fournit les repas, l'indemnité n'est pas due. Votre employeur doit toutefois vous communiquer par écrit le coût des repas fournis.

Indemnité kilométrique

Si votre employeur vous demande d'utiliser votre véhicule pour transporter son enfant, il doit vous indemniser pour les frais supplémentaires engagés.

Lorsque plusieurs employeurs sont demandeurs de déplacements, l'indemnité due par chacun d'entre eux est déterminée au prorata du nombre d'enfants transportés. Le nombre d'enfants transportés s'entend des enfants présents dans le véhicule, y compris vos enfants si le déplacement est effectué pour répondre à leurs besoins. Chaque employeur est alors redevable, envers vous, de la quote-part de l'indemnité calculée pour son enfant.

L'indemnisation kilométrique ne peut être inférieure au barème de l'administration (indemnité kilométrique de la fonction publique) et supérieure au barème fiscal.

Si vous utilisez le véhicule de votre employeur dans le cadre de votre activité professionnelle, vous ne pouvez pas bénéficier de l'indemnité kilométrique.

Les indemnités liées à la conduite d'un véhicule ne sont pas prises en compte pour déterminer votre indemnité de congés payés.

Programme des temps de rencontres

Atelier Rigologie animé par Sophie PAROLINI

Le mardi 12 septembre à 19h45 (sur inscription)

Rendez-vous au RPE de Soultz-sous-Forêts



LES BIENFAITS DU RIRE

Il est essentiel de remettre du rire dans nos vies.

Le rire est excellent **pour notre santé**

- Renforce le système immunitaire
- Permet d'atténuer les douleurs, les souffrances
- Sollicite les muscles
- Augmente la capacité respiratoire, augmentation de l'oxygène dans les cellules
- Apaise l'esprit et les émotions (colère, rancœur...)
- Réduit les risques cardio-vasculaire, le cholestérol, la tension artérielle...
- Améliore le sommeil
- Détend tout le corps
- Améliore la vitalité

Et le rire **développe les liens humains, rompt l'isolement et la solitude**

Et surtout, le rire est naturel, tout le monde sait rire !
Et en même temps la vie, les contraintes, le regard de l'autre,
font que parfois nous l'avons perdu en cours de route...



Jeudi 21
septembre à 20h
au RPE à Soultz

Sophrologie

Gestion du stress et des émotions
développer vitalité, sérénité,
confiance en soi, lâcher-prise...

Séance Découverte

Animée par
Virginie Kehren
Sophrologue

06 37 91 06 54

sophrophonie.vk@yahoo.com

Soirée parentalité
en partenariat avec la Saline
Animée par Florence Gaucher

Le 18 octobre 2023 à 20h (sur inscription)
Rendez-vous à la Saline de Soultz-sous-Forêts

"C'est quoi, être père aujourd'hui ? Devenir père est une des expériences les plus courantes mais aussi des plus bouleversantes dans la vie d'un homme. Il y a un demi-siècle encore, le rôle du père était de travailler pour rapporter la paie et d'incarner l'autorité dans le foyer. Aujourd'hui, on découvre toute la complexité de la paternité et les nouveaux questionnements des nombreux papas : la paternité va-t-elle me changer ? Comment puis-je aider mon enfant à grandir ?... Réfléchissons ensemble le temps d'une soirée à cette question : comment devenir papa ?"

« Café des AMATS »

Animé par Virginie LEDDA

16 novembre à 19h45 au RPE de Soultz-sous-Forêts.

Se retrouver entre assistantes maternelles autour d'un café pour échanger sur les pratiques professionnelles, les expériences, exposer des situations, trouver des pistes de réflexion...





Horaires du Relais Petite Enfance



Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Soultz-sous-Forêts Tél : 07 87 50 52 20 03 88 07 29 41	Hatten Tél : 07 87 50 52 20 03 88 80 36 12	Hatten Tél : 07 87 50 52 20 03 88 80 36 12	Soultz-sous-Forêts Tél : 07 87 50 52 20 03 88 07 29 41
Activités d'éveil 8h30-12h	Activités d'éveil 8h30-12h	Rencontre sur RDV 8h30-12h	Rencontre sur RDV 8h30-12h
Permanence téléphonique 12h30 -13h30	Permanence téléphonique 12h30 -13h30	Permanence téléphonique 12h30 -13h30	Permanence téléphonique 12h30 -13h30
Permanence téléphonique + Rencontre sur RDV 13h30-16h	Permanence téléphonique + Rencontre sur RDV 13h30-16h	Rencontre sur RDV 13h30-17h30	Rencontre sur RDV 13h30-17h30
Rencontre sur RDV 16h-18h	Rencontre sur RDV 16h-18h		

INFO Liste Assistants Maternels :

La liste des assistants maternels agréés du territoire est téléchargeable sur le site :



<https://www.bas-rhin.fr/carte-assistants-maternels-bas-rhin/>

Les Assistants Maternels ont pour obligation de s'inscrire sur le site de mon enfant.fr

<https://monenfant.fr/trouver-un-mode-d-accueil>



Suivez-nous sur
facebook

« RPE Outre-Forêt »

Fermetures du RPE:

- Les 25 et 26 septembre pour Formation
- Du 30 octobre au 3 novembre (inclus)
- Du 2 janvier 2024 au 5 janvier 2024 (inclus)

Pour que vous puissiez recevoir le maximum d'informations, Merci de bien vouloir me communiquer vos adresse mail.